

N° 9 - Décembre 2016

Editorial



Sommaire

Création de mares et d'abreuvoirs	p.2
Zoom sur les Echudes	p.3
Gestion des plantes invasives	p.3
Bilan des MAEC 2016	p.4-5
Restauration de la continuité écologique sur la Calonne	p.6-7
Appels à projet	p.8

Au cours de l'année 2016, le syndicat a poursuivi les travaux pluriannuels d'entretien des rivières et d'amélioration de la qualité des eaux : plantation de végétation en bord de rivière, lutte contre les espèces végétales invasives, plantation de haies, création de mares et abreuvoirs dans les parcelles agricoles, accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de pratiques nouvelles respectueuses de l'environnement. Des travaux d'envergures, concernant principalement l'arasement ou le reprofilage de seuils et visant à rétablir la libre circulation des sédiments et des poissons, ont également été menés.

L'action de notre syndicat au cours des 7 dernières années est en cours d'évaluation grâce à une étude bilan technique et financière et à la comparaison de l'état des « milieux » avant et après notre intervention.

L'ensemble de ces études permettra de faire ressortir les enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de proposer un nouveau cadre d'actions. Autant d'éléments nécessaires à la construction d'un nouveau projet concerté pour demain, dans le contexte de fusion des intercommunalités et la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Sandrine MERAND, Présidente du SRTC.

Le SRTC en bref...



Le territoire

30 communes
2 communautés de communes adhérentes au SRTC
(Val de Saône Chalaronne et Dombes Saône Vallée)

Un bassin versant de 416 km²

83 km de rivières principales

397 étangs
(10% du bassin versant)

350 km de fossés

La gouvernance

40 Délégués syndicaux
dont 9 membres élus au bureau

1 Présidente

1 Directrice

3 Agents techniques

1 Agent administratif

Création de mares et d'abreuvoirs

La lutte contre la pollution de l'eau est une des problématiques gérée par le SRTC. D'une manière générale, il s'agit d'améliorer la qualité de nos rivières en épurant les eaux de ruissellement.

A ce titre le Syndicat a lancé en 2016 une première tranche de travaux destinée à réaliser des mares et aménager des points d'abreuvement et de franchissement du bétail sur les cours d'eau.

Création et Restauration de Mares

L'objectif premier est de filtrer les eaux de ruissellement en provenance des cultures, des fossés et des routes, tout en assurant le maintien des fonctions écologiques de la mare pour la faune et la flore de ces petites zones humides. Les travaux consistent à éclaircir la végétation pour mettre en lumière la mare, à créer une pente douce lorsque c'est possible, à curer la mare, les exutoires et les arrivées d'eau et à mettre en place un système d'abreuvement pour les animaux lorsque c'est nécessaire. Pour l'année 2016, 12 mares ont ainsi été restaurées et 3 créées sur l'ensemble du territoire du SRTC.



Mare en cours de restauration



Abreuvoir et système de franchissement

Aménagements pour le bétail

Lorsque le bétail a directement accès aux cours d'eau, cela engendre différentes perturbations : déjections, destruction des berges, élargissement du lit et donc réchauffement de l'eau, piétinement et colmatage des fonds, etc.

Plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place. Le syndicat a déjà réalisé :

- 4 systèmes d'abreuvement en descente aménagée
- 1 système de passage à gué pour le franchissement des animaux,
- 1 système de franchissement pour les animaux et les engins agricoles classiques, comme le demi-tuyau PEHD appelé hydrotube qui permet de conserver le lit du cours d'eau.

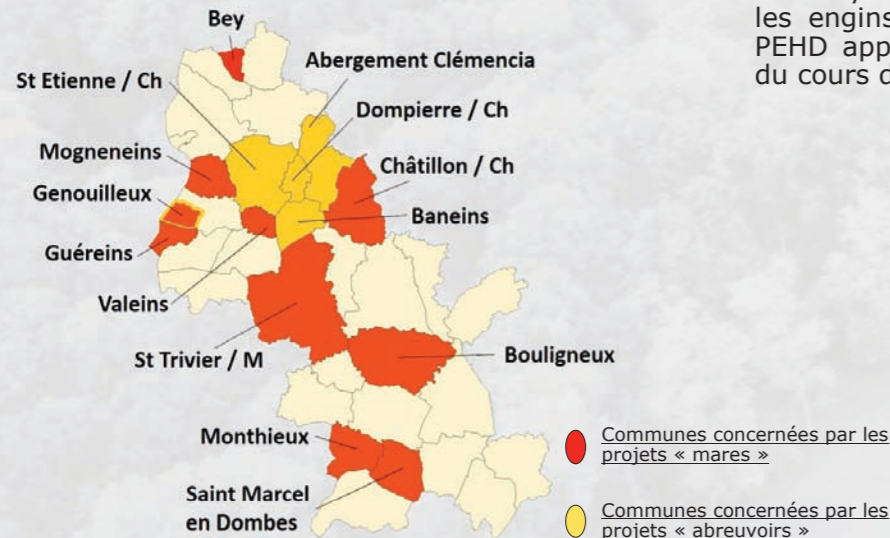
Coût total : 45 000 € HT

Subventions : 70%

45 % Région Auvergne Rhône Alpes et 25 % Conseil Départemental de l'Ain

Réalisation : août à novembre 2016

Travaux : Rhône Jardin Service

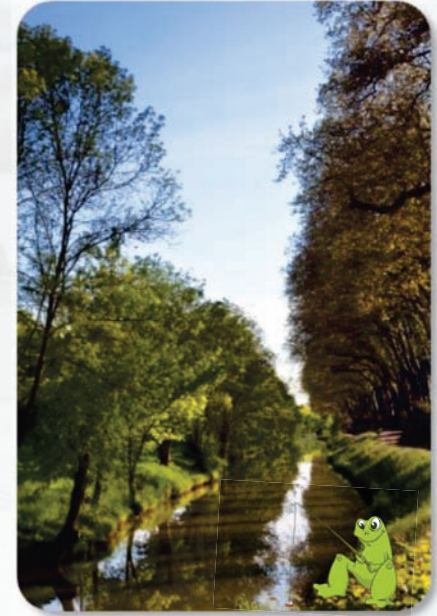


Zoom sur les Echudes

Le canal des Echudes est une dérivation de la Chalaronne de 5.5 km mise en place au XVème siècle pour irriguer des prés et favoriser l'activité des moulins. Le canal débute au droit du barrage de Tallard, sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, et conflue avec la Chalaronne sur la commune de Thoisse.

Aujourd'hui, l'abandon progressif des activités liées aux moulins conduit à des problèmes de sédimentation et de vieillissement des vannages. Ainsi, jusqu'à 80% de son débit est perdu en hautes eaux à cause des différentes fuites présentes sur son cours. D'importantes variations inopinées du niveau d'eau du canal sont également constatées et sont problématiques pour satisfaire l'ensemble des usages (alimentation des plans d'eau, activité des moulins, loisirs de pêche...) et plus particulièrement en période sèche, lorsque le niveau d'eau est bas.

Pour répondre à ces enjeux, le SRTC a analysé, entre 2015 et 2016, le fonctionnement global du canal et a installé 5 sondes permettant de connaître les hauteurs d'eau en temps réel. Ces travaux ont permis de faire le point sur les droits d'eau des moulins, les causes et conséquences des variations des niveaux d'eau du canal et les possibilités d'actions à court et moyen termes.



Gestion des espèces invasives



Comme les années précédentes, la lutte contre les espèces végétales invasives s'est poursuivie sur l'ensemble des zones répertoriées par le SRTC.

Si sur le territoire les principales espèces végétales envahissantes sont la **Renouée du Japon** (1) et le **Raisin d'Amérique** (2), une nouvelle espèce invasive a été localisée à St Didier sur Chalaronne, le long d'un fossé se jetant dans le Poncharrat : l'**Hydrocotyle fausse renoncule** (3). Cette plante pluriannuelle qui vit dans les eaux stagnantes a fait l'objet d'interventions en 2016 afin de limiter sa prolifération.

Suivant l'espèce, entre 2 et 7 passages sont réalisés entre mai et octobre. Le chantier d'insertion Val'Horizon intervient par arrachage manuel, fauchage mécanique ou brûlage thermique en fonction des caractéristiques des sites.



Coût total : 24 500 € HT

Subventions : 70%

50 % Agence de l'Eau RMC

20 % Conseil Départemental de l'Ain

Pour toutes questions sur ce point n'hésitez pas à consulter le guide des espèces invasives sur notre site internet ou dans votre mairie.

Qualité de l'eau du côté des collectivités et des particuliers



La loi Labbé "visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national" est parue au Journal officiel du 8 février 2014. Elle vient interdire sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers.

La loi interdit aux personnes publiques (Etat, régions, communes, départements, groupements et établissements publics), d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades. Elle prévoit aussi l'interdiction de la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel, et concerne donc les particuliers.

L'article 68 de la "loi de transition énergétique pour la croissance verte" adoptée le 22 juillet 2015 a fixé l'échéance au 01 janvier 2017 pour les collectivités et 2019 pour les particuliers.

De plus, l'objectif zéro pesticide s'étend dorénavant aux voiries.



Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

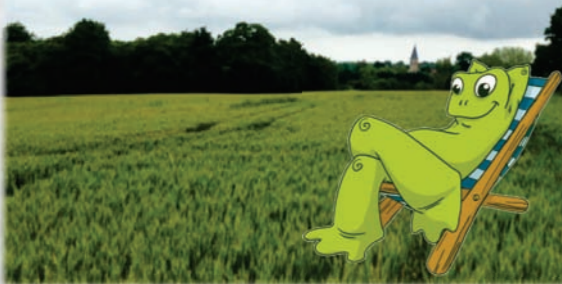
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), outil majeur du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), ont pour objectif d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement et viables économiquement. De par leurs ambitions environnementales, les financements mobilisés sur le territoire et le temps de travail engagé, les MAEC constituent l'une des actions phares du SRTC.

Des mesures répondants aux enjeux du territoire

Les MAEC sont des contrats de 5 ans destinés aux agriculteurs et établis sur la base du volontariat et peuvent s'appliquer sur la totalité de l'exploitation ou être contractualisées à l'échelle de la parcelle agricole.

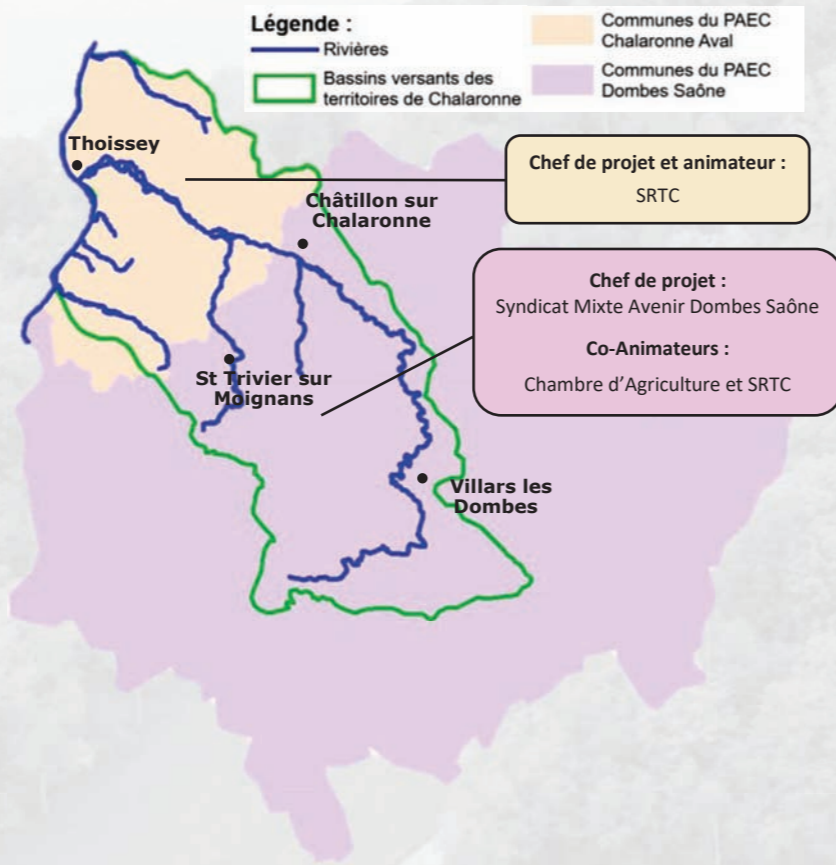
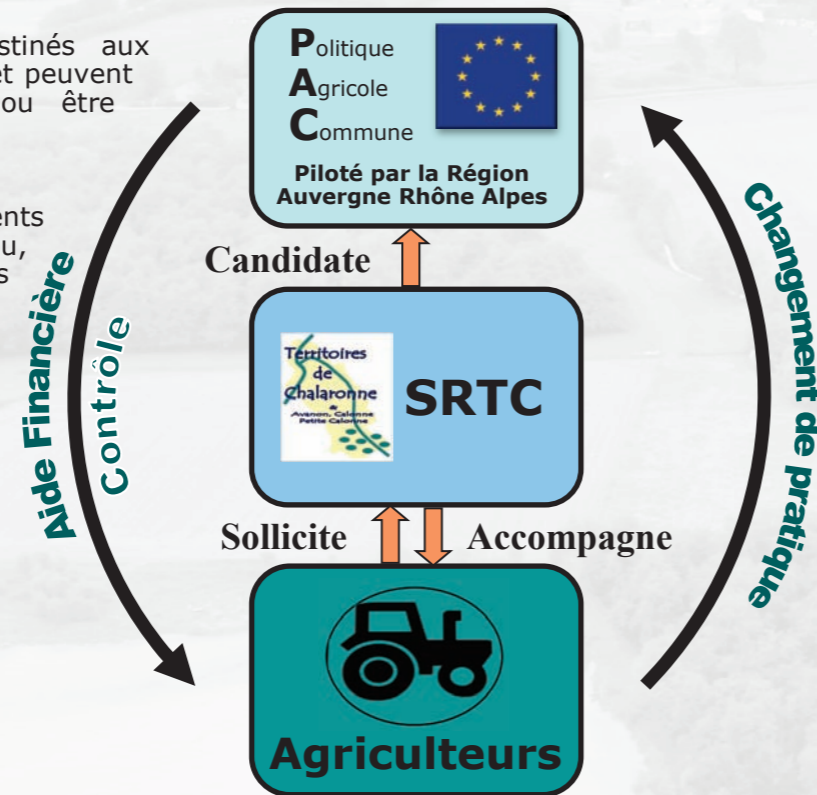
Les mesures choisies répondent aux différents enjeux de notre territoire : la qualité de l'eau, l'érosion des terres agricoles et la biodiversité des prairies humides. L'objectif est ici de préserver les habitats en développant de meilleures pratiques agricoles.

Retard de fauche
Gestion des Haies milieux humides
Absence de Fertilisation Azotée
Lutte Biologique phytosanitaires
Mares



Entre 2015 et 2016 l'animation des PAEC (Projet Agro-Environnementale et Climatique) a permis de rencontrer un grand nombre d'agriculteurs du secteur et de démontrer l'attractivité de ces programmes.

Dans les faits, 39 contrats ont été engagés sur le PAEC aval (soit 20% des exploitations du périmètre) et 36 contrats sur le PAEC Dombes (14% des exploitations du périmètre). Ce bilan positif est encourageant pour le devenir des étangs dombistes et des prairies du val de Saône dont le fonctionnement écologique et la biodiversité sont une véritable richesse locale !



PAROLE D'AGRICULTEURS...



Engagé depuis 2011, le GAEC DURAND basé à Montceaux nous explique comment se sont mises en place les MAEC sur l'exploitation familiale...

SRTC : Pouvez-vous nous présenter votre exploitation et votre domaine d'activité ?

GAEC DURAND : L'exploitation a été créée en 1924 par notre grand père. En 1990 nous nous sommes spécialisés dans la production de viande bovine et nous avons par la suite mis en place un système de vente directe. Aujourd'hui, l'exploitation comprend 220 Ha (dont 30% de prairies) et 120 têtes de bétail.

SRTC : Depuis quand êtes-vous engagés en MAE et comment avez-vous connu le dispositif ?

GAEC DURAND : En 2011, le SRTC nous a invité à participer à une réunion d'information autour de ces mesures. Suite à cette occasion et aux rendez-vous pris avec l'animateur agricole du syndicat, nous avons décidé d'engager pour 5 ans une partie importante de nos parcelles. En 2016, nous avons fait le choix de renouveler ce contrat tout en diversifiant les MAE engagées.

SRTC : La mise en place de ces mesures a-t-elle eu un impact positif sur vos pratiques ?

GAEC DURAND : Nous avons engagé différentes MAEC : l'entretien de haies, la réduction des doses d'insecticides et d'herbicides sur plus de la moitié de la surface de notre ferme ou encore la préservation des prairies humides sur la totalité des parcelles éligibles de notre exploitation. Ces mesures faisaient déjà partie de notre vision de l'agriculture, cependant cette contractualisation a permis de conforter nos habitudes de travail et d'être encore plus consciencieux dans leur réalisation.

SRTC : Pensez-vous que la mise en place des MAEC soit bénéfique et facile à mettre en place pour tous les agriculteurs ?

GAEC DURAND : Les aides financières apportées grâce aux MAEC ne sont pas négligeables et nous ont encouragés à maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement. Si le montage administratif des mesures nécessite d'y consacrer du temps, leur généralisation sur le territoire demanderait à chaque agriculteur de s'interroger sur ses pratiques.

Restauration de la continuité écologique sur la rivière Calonne

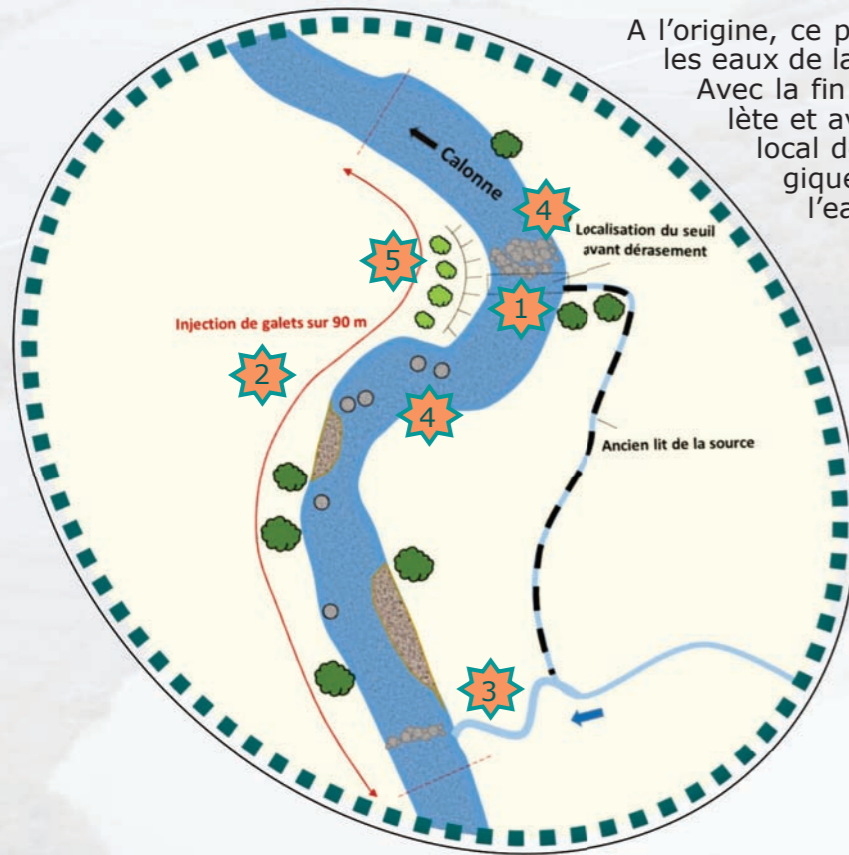
Depuis 2013, l'aval de la rivière Calonne est classé en liste 2 au titre de la loi de la rivière et impactant la « continuité écologique », libre circulation des

C'est dans ce sens que deux ouvrages ont fait l'objet de travaux : Ces projets ambitieux ont permis de décroiser la rivière sur un linéaire

sur l'eau. Ce classement indique que tout ouvrage se trouvant dans le lit des espèces aquatiques et des sédiments, doit être aménagé dans un délai de 5 ans.

le seuil des Charmes à Guéreins et le barrage du moulin Chapuis à Montceaux. important et d'améliorer son fonctionnement écologique.

Le seuil des Charmes à Guéreins

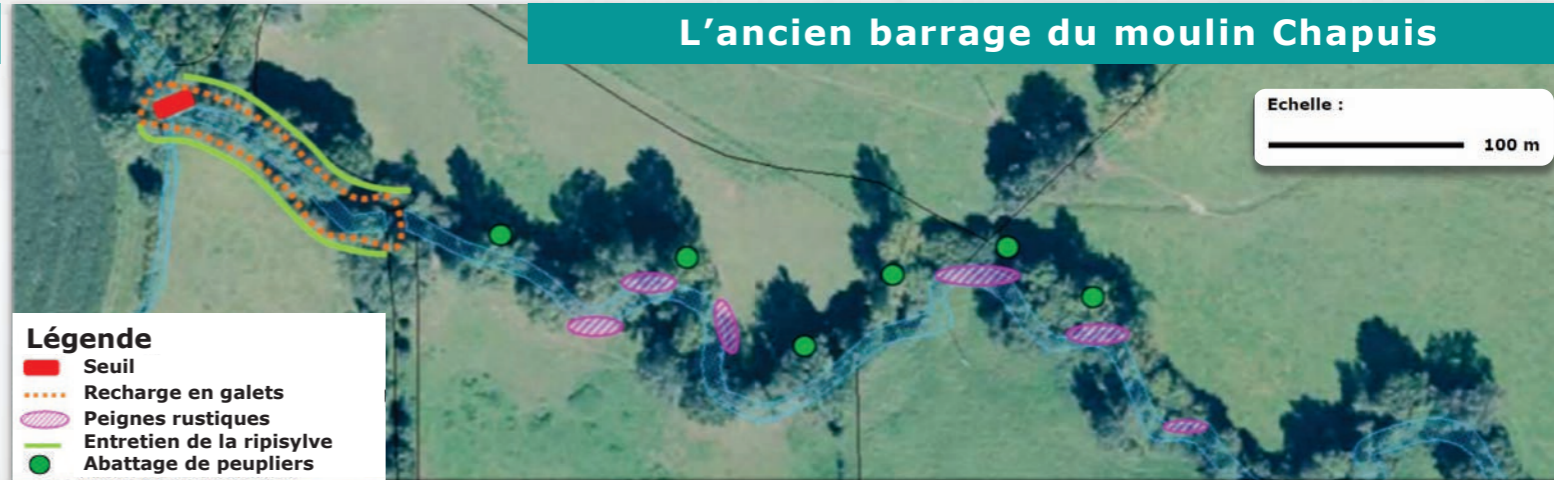


A l'origine, ce petit barrage de 1.3 m de haut servait à dévier les eaux de la Calonne vers des bassins de pisciculture. Avec la fin de cette activité, l'ouvrage était devenu obsolète et avait de multiples impacts sur le fonctionnement local de la rivière (non-respect de la continuité écologique, réchauffement et manque d'oxygénation de l'eau...) ainsi que sur la vie aquatique.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux, les travaux se sont organisés autour de 5 grandes opérations :

- 1 Le dérasement complet du seuil
- 2 L'injection de galets sur 90 m pour rééquilibrer ce secteur en manque de matériaux
- 3 La reconnexion d'une source à la Calonne
- 4 La diversification des écoulements (mise en place de blocs, d'un radier et d'un seuil de fond)
- 5 La plantation et le talutage des berges en pente douce

L'ancien barrage du moulin Chapuis



L'ancien barrage du moulin Chapuis, dans un état de dégradation avancé, bloquant la circulation piscicole et sédimentaire, a été identifié comme prioritaire. La rivière était fortement dégradée en amont du seuil avec un enfoncement généralisé du lit laissant apparaître l'argile en lieu et place des galets.

Travaux réalisés :

- Echantonnage du seuil pour le rendre franchissable, notamment pour l'espèce cible : la Truite fario,
- Injection de 400 T de galets de Saône d'un diamètre compris entre 2 et 100 mm,
- Installation de 2 seuils de fonds en Mélèze afin de bloquer le phénomène d'enfoncement du lit et de retenir la recharge,
- Abattage de 12 peupliers de culture afin de garantir la tenue des berges sur ce site.



Coût de l'opération : 34 000 € HT
Subventions : 80% dont 50 % Agence de l'eau RMC et 30 % Région Auvergne Rhône Alpes
Réalisation : septembre 2016
Travaux : Les Rivieristes (07)



Au fil des crues, la rivière reprendra son droit sur ces secteurs et ajustera d'elle-même son tracé.



Coût total de l'opération : 39 000 € HT
Subventions : 80% dont 50 % Agence de l'eau RMC et 30 % Région Auvergne Rhône Alpes
Réalisation : septembre 2016 **Travaux :** Les Rivieristes (07)

Appels à projet à venir

Durant l'année 2017, le SRTC mettra en œuvre 3 types de projets améliorant la qualité de l'eau des rivières :

- **Plantation de haies sur parcelles agricoles.**
L'objectif est ici de limiter le transfert des engrais et pesticides agricoles vers les milieux aquatiques. Avec l'augmentation de la superficie des parcelles cultivées, la création de ces « corridors écologiques » agit également comme habitat et/ou voie de communication pour un grand nombre d'espèces animales.
- **Plantation de ripisylve.**
Boisements de bords de cours d'eau, elle permet de limiter le réchauffement de l'eau et de diversifier les habitats piscicoles. Ces travaux peuvent être accompagnés d'un retalutage des berges en pente douce en cas de problèmes d'érosion.
- **Restauration/création de mares et d'abreuvoirs.**
Comme présenté dans l'article dédié (p.2), il s'agit de développer un ensemble de petites zones humides tampons pour réaliser un micro stockage de l'eau, retenir les sédiments et dégrader certaines substances polluantes présentes dans les eaux.



Ces types de travaux sont financés à hauteur de 70 % par la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Ain, le reste à charge étant supporté par le SRTC.

Vous êtes propriétaire/exploitant de parcelle agricole et l'un de ces projets vous intéresse merci de contacter **Jérémy Chevalier** pour étudier votre demande au 04 74 55 20 47 ou au 06 77 27 57 66.

Me reconnaissez-vous ?



Mots fléchés du SRTC

Questions :

- 1 Nom des boisements de bords de rivière
- 2 Talus naturel bordant le lit d'un cours d'eau
- 3 Libre circulation biologique et sédimentaire
- 4 Une des rivières gérées par le SRTC
- 5 Un des trois enjeux des MAEC
- 6 Canal créé au 15e siècle
- 7 Petite étendue d'eau de faible profondeur

Mot Mystère : Plante invasive présente sur les territoires de Chalaronne

Les réponses sont dans les articles du journal ou sur notre site internet !